



Section Belgique-Chine



30.11 – 04.12.2015

La section Belgique – Chine est reçue par la République populaire de Chine et l'Assemblée populaire nationale pour une visite de cinq jours

Composition de la délégation

- ▶ Mme Christiane Vienne (cheffe de la délégation);
- ▶ M. Stéphane Crusnière;
- ▶ M. Rik Daems;
- ▶ M. Wouter De Vriendt;
- ▶ M. Brecht Vermeulen.

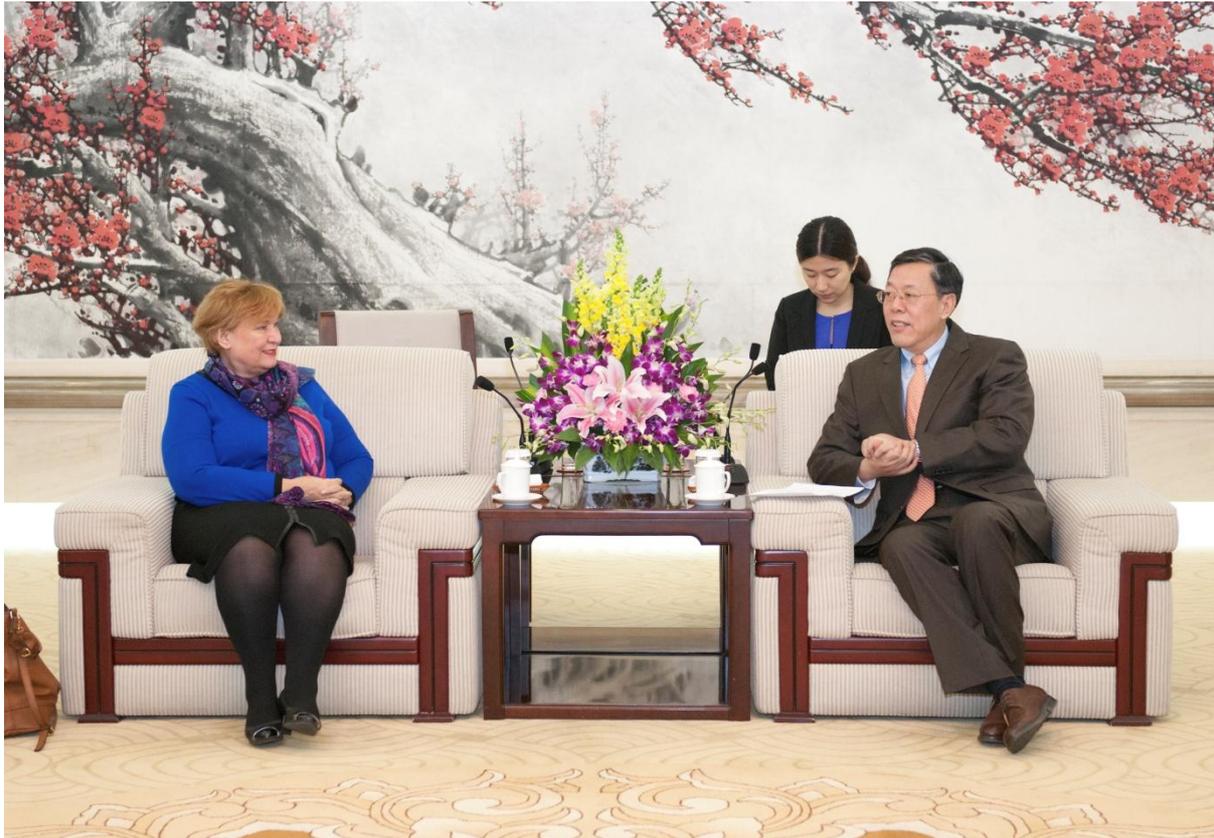
À son arrivée le 30 novembre à l'aéroport de Pékin (Beijing) (20 millions d'habitants), la délégation est accueillie par notre ambassadeur à Pékin, M. Michel Malherbe et par M. Jianguo Zhang, directeur général du Bureau des Affaires européennes du Département international du Comité central du Parti communiste chinois. M. Zhang nous accompagnera pendant tout le séjour.

La délégation loge à Pékin durant les trois premiers jours de la visite.

L'après-midi, la délégation est invitée à découvrir le patrimoine culturel chinois par une visite de la Grande Muraille dans les environs de Pékin (Mutianyu). Le premier tronçon de mur associé à la Grande Muraille date probablement du septième siècle avant J.-C. On a commencé à ériger ces murs de protection plus systématiquement à partir du quatrième siècle avant J.-C. Qin Shi Huangdi a unifié la Chine en 221 avant J.-C. Le plus grand projet de construction mené sous son règne de (seulement) onze ans consista à réunir et à renforcer les murailles de la frontière nord. Cette ligne de défense, y compris les 359 kilomètres de fossés défensifs et les 2 232 kilomètres de frontières naturelles (rivières, collines et montagnes), s'étend sur une longueur totale de 8 850 kilomètres. Un autre grand projet fut la construction de son propre mausolée à Xi'an avec la fameuse armée de terre cuite.

Le premier soir, M. Daems, en sa qualité de vice-président et président du Comité de supervision du China-Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF), donne aux membres de la section l'occasion de faire plus amplement la connaissance de notre ambassadeur, de Madame Régine Vandriessche, directrice Asie – Pacifique au SPF Affaires étrangères, de M. Peter Lescouhier, Head North East Asia Division au SPF Affaires étrangères – tous deux en visite de travail en Chine - et de quelques collaborateurs locaux du fonds d'investissement.

Le premier échange de vues du mardi 1^{er} décembre a permis de rencontrer M. Li Jun, assistant ministre du Département international du Comité central du Parti communiste chinois.



2015. 12. 01 李军会见比利时多党议员代表团

Les points suivants ont été abordés :

- ▶ Le souhait réciproque d'accroître l'échange d'informations entre la Belgique et la Chine en matière de **lutte contre le terrorisme**. Les attentats du 13 novembre 2015 à Paris montrent la nécessité d'œuvrer en ce sens. Aucun point commun n'unit religion et terrorisme. L'assistant ministre fait part de son inquiétude concernant les flux migratoires actuellement observés en Europe à la suite des interventions actuelles et passées au Moyen-Orient;
- ▶ **Les droits de l'homme et les minorités** (56 minorités pour plus de 1,3 milliard d'habitants) constituent des thèmes importants pour la Chine. Toutefois, il serait utile d'accroître la concertation sur le plan international en accordant une attention particulière à la spécificité (profil de croissance) de chaque pays et en partant du

principe qu'aucun État ne détient la sagesse (cf. Confucius: la famille et la collectivité revêtent une importance capitale, à l'opposé de la philosophie anglo-saxonne, dans laquelle l'individu est au centre);

- ▶ Il est souhaitable de resserrer les liens sur le plan de la **coopération économique**. L'importance du marché intérieur chinois ne fera qu'augmenter, faisant ainsi de la Chine une destination de choix pour les exportations. L'orateur évoque à cet égard le projet chinois d'infrastructures "one road, one belt" (une ceinture et une voie), destiné à relancer les axes commerciaux historiques par voie maritime – en Asie du Sud-Est – et par route – sur le trajet de l'ancienne Route de la Soie – via l'Asie centrale. Cet axe pourrait éventuellement s'étendre jusqu'au port d'Anvers. La Belgique est en effet connue comme étant une importante plaque tournante de l'économie. Il existe également de nombreuses possibilités en matière d'enseignement (collaboration universitaire, enseignement de la langue chinoise en Belgique). Des investissements communs en Afrique (impliquant ou non l'Union européenne) sont également possibles si le continent africain est intéressé;
- ▶ Le **treizième plan quinquennal** de l'Assemblée populaire nationale montre que le modèle économique a changé. L'évolution économique sera analysée non seulement en termes de PIB, mais également selon des critères de bien-être (consommation, environnement,...);
- ▶ Les décideurs politiques chinois ont décidé de ne plus lier l'évolution de la valeur de la monnaie chinoise, le **renminbi**, exclusivement au dollar américain. Dorénavant, cette valeur sera déterminée sur la base d'un panier de devises comprenant également l'euro et le yen en plus du dollar. Le renminbi devient ainsi une monnaie pondérée en fonction des échanges commerciaux. Le renminbi a indirectement accompagné le dollar dans son ascension de ces dernières années, entraînant une détérioration de la position concurrentielle de la Chine sur le marché mondial. Cette adaptation de la politique chinoise fera baisser le cours du renminbi par rapport au dollar, en particulier si l'appréciation du dollar se poursuit;
- ▶ La **Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures** (en anglais: Asian Infrastructure Investment Bank – AIIB) est un établissement financier international proposé par le gouvernement chinois. Le but de cette banque multilatérale de développement consiste à financer des projets d'infrastructures en Asie. La Belgique ne fait pas partie des membres fondateurs de cette banque mais envisage de demander l'adhésion. Cette position de notre pays a été évoquée à plusieurs reprises au cours des rencontres. La banque va essentiellement investir dans le développement des infrastructures. Le projet chinois "Une ceinture et une voie" (*one road, one belt*) destiné, comme nous l'avons expliqué plus haut, à relancer les routes commerciales historiques par voie maritime – en Asie du Sud-Est – et par route – sur le trajet de l'ancienne Route de la Soie – via l'Asie centrale comprend la réalisation d'investissements dans des ports, des lignes à grande vitesse et des routes. L'AIIB a été créée avec un capital de 100 milliards de dollars et sera en mesure de jouer un rôle dans le financement de ces projets.

Lors de la deuxième rencontre du mardi 1^{er} décembre, la délégation a pu faire la connaissance de M. Ji Bingxuan, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.



- ▶ M. Ji explique que l'**Assemblée populaire nationale** constitue le Parlement de la République populaire de Chine. Elle compte plus de 3 000 membres élus tous les cinq ans parmi les membres des assemblées populaires régionales (parlements régionaux). Les députés se réunissent une fois par an (en mars) durant une période de deux semaines. L'Assemblée populaire nationale veille au respect de la Constitution et peut déclarer la guerre et conclure des traités de paix. De plus, elle approuve la politique économique ainsi que le budget annuel de l'État. En outre, l'Assemblée élit le président chinois, la Commission militaire centrale, la Cour populaire suprême et le gouvernement (Conseil des Affaires d'État). L'Assemblée populaire nationale dispose également des compétences nécessaires pour destituer le gouvernement.
- ▶ Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale compte 175 personnes et est chargé d'assumer les tâches de l'Assemblée populaire nationale entre chaque session. Les membres sont élus au cours de la réunion annuelle de clôture de l'Assemblée populaire nationale. Le Comité est légalement compétent pour modifier des lois dans les limites imposées par l'Assemblée populaire nationale et agit donc de facto en qualité de législateur. Il est également investi d'une fonction quasi judiciaire étant donné que ses compétences s'étendent à l'interprétation des lois de l'Assemblée populaire nationale.
- ▶ Il est précisé que le modèle politique de la Chine est le fruit de l'**évolution** du pays au cours des siècles et qu'il résulte des choix opérés non par le parti communiste, mais par le peuple en vue de garantir la stabilité de la société chinoise.

► **Le pays est divisé en quatre échelons de pouvoir :**

Le premier échelon se compose de 23 provinces¹, 5 régions autonomes², 4 municipalités relevant directement de l'autorité centrale³ et 2 régions administratives spéciales⁴. Sur le plan administratif, ces pouvoirs font tous partie du même échelon.

Le deuxième échelon est celui des départements et municipalités.

Le troisième échelon concerne les districts et arrondissements.

Le quatrième échelon est celui des cantons.

D'une façon générale, on peut affirmer que seuls les troisième et quatrième échelons sont élus de manière directe.

La durée du mandat est de trois ans pour le quatrième échelon et de cinq ans pour les autres échelons.

- La Chine compte 56 **ethnies**. Les Han représentent plus de 90 % de la population. Les 55 autres ethnies sont appelées "ethnies minoritaires". La Constitution confère des droits identiques à toutes les ethnies. Une autonomie régionale s'applique dans les régions où les minorités ethniques sont les plus concentrées. Toutefois, tout acte visant à saper l'unité entre les ethnies et toute action séparatiste sont interdits.

Le troisième échange de vues du mardi 1^{er} décembre a permis de rencontrer M. Yang Shaolin, directeur du Bureau de la coopération financière internationale du Ministère des Finances.



¹ Le statut de Taïwan, la 23^{ème} province, reste contesté sur le plan international

² Le Tibet, la Mongolie intérieure, la région Hui du Ningxia, la région Zhuang du Guangxi et le Xinjiang dont l'autonomie est relative et a essentiellement trait à l'égalité des droits en matière d'utilisation de la langue de la minorité concernée.

Les décisions prises par les gouvernements autonomes peuvent être corrigées ou révoquées par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

³ Pékin (Beijing), Shanghai, Tianjin et Chongqing

⁴ Hong Kong et Macao

- ▶ Cette rencontre est une nouvelle occasion d'évoquer la situation du renminbi et les investissements en Afrique.
- ▶ Il est observé que la croissance moyenne du produit intérieur brut s'est élevée à environ 10 % au cours des trente dernières années mais qu'elle n'a guère eu d'effets bénéfiques. La stratégie de "nouvelle normalité" et d'une croissance de 7 % a pour but de mettre en place une évolution plus harmonieuse et durable, en particulier sur les plans social et écologique. L'objectif consiste également à stimuler la consommation intérieure par un taux d'emploi stable et un développement accru du secteur des services de façon à rendre le pays moins dépendant des exportations. La dette publique (250 % du PIB) doit également être réduite.

Le soir, la délégation est reçue dans la résidence de fonction de notre ambassadeur en Chine, M. Michel Malherbe.

Le mercredi 2 décembre, la délégation rencontre M. Zhang Laiming, directeur adjoint du Centre de Recherche et Développement du gouvernement chinois.

- ▶ Il livre à la délégation un **aperçu historique** des récents développements et du long chemin parcouru par le pays depuis 1949, époque à laquelle l'espérance de vie était inférieure à 40 ans et où la Chine était confrontée à une pénurie de nourriture, à de nombreuses épidémies et à un manque d'industries.
- ▶ Il est fait référence au "**capitalisme à caractère socialiste**" de Deng Xiaoping, qui constitue toujours la politique économique de base en République populaire de Chine. Cette réforme a permis à la Chine de connaître une forte croissance économique. La politique poursuit le slogan "réformes intérieures et portes ouvertes sur le monde extérieur". L'orateur admet que des erreurs ont été commises dans le passé mais que les dirigeants ont toujours agi pour le bien de la population. À cet égard, il évoque la lutte contre la corruption, visant tant les "mouches" que les "tigres"..
- ▶ M. Zhang Laiming aborde l'objectif d'une "**société de moyenne aisance**" garantissant un niveau de vie confortable en matière d'alimentation, d'habillement, de revenu (ce dernier ayant même augmenté de plus de 7 % en moyenne), de superficie de logement par habitant, d'accès à l'informatique et aux soins médicaux et de taux d'urbanisation, ce dernier devant augmenter. Ce concept a également été lancé par Deng Xiaoping.
- ▶ De **nouveaux défis** apparaissent cependant également, tels que la nécessité d'éviter la déflation, d'accroître la rentabilité des entreprises, de stabiliser les cours de la bourse, etc

Après avoir visité la Cité interdite, durant l'après-midi du mercredi 2 décembre, la délégation rencontre M. Chi Wanchun, vice-président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale.



- ▶ Il donne un exposé sur les travaux de la commission et sur les **relations amicales** entretenues par l'Assemblée populaire nationale avec des pays étrangers. Il évoque les conditions strictes dans lesquelles les membres du Parlement peuvent se rendre à l'étranger. Il souligne toutefois l'importance des contacts réguliers avec d'autres pays pour permettre un travail en profondeur. Il cite l'exemple de la France. L'objectif consiste à avoir quatre contacts (deux dans chaque pays) par législature. Des contacts entre fonctionnaires sont également possibles.
- ▶ Le problème du **terrorisme** est également évoqué. Le vice-président est sceptique quant à la manière dont l'Occident est intervenu en Syrie. La Chine est favorable à une solution politique respectant chaque système politique et basée sur le principe de non-ingérence dans les affaires de politique intérieure. À cet égard, il est également important que les Nations Unies évoluent dans le sens d'une démocratie internationale.

Pour illustrer l'histoire politique récente, les hôtes convient la délégation à une visite guidée du Musée national, plus particulièrement dans la partie consacrée à la révolution communiste. L'exposition commence par la période de 1840 à 1911 (la destitution de l'empereur), continue par l'époque de 1911 à 1949 (la proclamation de la République populaire de Chine) et se termine par la période depuis 1949.

Les jeudi et vendredi 3 et 4 décembre, la délégation loge à Xi'an (plus de 8 millions d'habitants), dans la province du Shaanxi (plus de 37 millions d'habitants). La province revêt une importance particulière à plusieurs titres. Il faut en effet savoir que plusieurs dynasties y ont établi leur capitale durant près de 1 200 ans, que la capitale Xi'an est le point de départ de la Route de la Soie et enfin, que la province est jumelée avec celle d'Anvers.

Le jeudi 3 décembre, la délégation a pu faire la connaissance de M. Xu Qiang, directeur adjoint de la Commission des Réformes et du Développement de la province du Shaanxi.



À cette occasion également, il est fait référence au **treizième plan quinquennal** et au concept de **société de moyenne aisance**. Concrètement, l'orateur évoque la construction d'environ 5 000 km de routes nouvelles (entre les districts) et de 5 000 km de lignes à grande vitesse (entre les grandes villes), la réduction du fossé salarial entre les travailleurs des zones rurales et urbaines, l'importance de l'écologie (reboisement, passage du charbon au gaz pour le chauffage, réduction des émissions des voitures), l'amélioration de la protection sociale des citoyens (notamment par le biais d'une assurance pour les aînés) et le doublement du pouvoir d'achat de la population en 2020 par rapport à la situation qui prévalait en 2010. La province s'est fixé ses propres priorités en plus de celles imposées par Pékin. Pour réaliser tous ces projets, la province espère également attirer des investisseurs (cf. le secteur spatial wallon) et mettre en place une coopération académique avec la Belgique. Les secteurs importants pour la province sont le raffinage pétrolier, le tourisme (l'aéroport de Xi'an accueille 33 millions de passagers par an) et la culture des pommes (plus grande production de Chine). À ces atouts s'ajoute la présence d'une implantation importante de Samsung. En marge de cette présentation, l'orateur affirme que les revenus non fiscaux⁵ sont supérieurs aux revenus fiscaux de Pékin. Le problème est que ces recettes sont en baisse en raison de la diminution des prix de l'énergie et de la stagnation du marché de l'immobilier.

⁵ Ces recettes représentent 35 % des recettes de la province (21 % provenant de l'énergie et 14 % de l'immobilier). Une part de 80 % de ces recettes est reversée à Pékin.

Pour montrer à la délégation un exemple concret d'investissement réalisé par une entreprise belge en Chine, une visite est organisée chez Xi'an Janssen Pharmaceutical. Cette coentreprise, une des premières, est actuellement la plus grande société pharmaceutique de Chine. Une nouvelle implantation plus grande est d'ailleurs en cours de construction.

Le patrimoine culturel chinois est aussi mis en valeur par une visite de l'armée de terre cuite évoquée plus haut.

Le soir, la délégation est conviée à un dîner offert par M. Yao Jinchuan, directeur général adjoint du service des Relations extérieures de la province.

Pour illustrer concrètement l'application du concept de "société de moyenne aisance", la délégation visite Mazui, un village du district de Tongchuan, en présence du bourgmestre.



Le séjour s'achève avec la visite du Zhaojin Memorial Hall, destiné à rappeler l'histoire de la révolution et à aviver l'amour de la patrie.



De retour en Belgique, la délégation est reçue le 11 décembre par l'ambassadeur Qu Xing pour évaluer la visite en Chine. Cette rencontre permet à la délégation d'inviter à son tour le groupe d'amitié de l'Assemblée populaire nationale à effectuer une visite en Belgique. Parmi les diverses périodes possibles, la deuxième moitié du mois d'octobre 2016 semble convenir le mieux aux deux parties. Par ailleurs, les participants profitent de cette occasion pour évoquer la situation de la Belgique et de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), la résolution sur les relations entre la Belgique et Taïwan qui vient d'être adoptée à la Chambre des représentants (*Doc. parl. Chambre 2014-15, n° 54-1252/005*) et la situation au Tibet.

